

FRANCE – Procès pour destruction du riz du CIRAD

Par

Publié le 20/01/2002

Le 20 décembre, le cour d'appel de Montpellier a rendu son jugement concernant la destruction de plants de riz transgénique appartenant au CIRAD : José Bové et René Riesel, 6 mois de prison ferme et Dominique Soulier, 6 mois avec sursis. José Bové a décidé de se pourvoir en cassation.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/france-proces-pour-destruction-du-riz-du-cirad/